



Mémorandum of Understanding « The Under2MoU »

I. La Région Aquitaine

L'Aquitaine est une région maritime du Sud-Ouest de la France. Elle couvre une surface de 41 300km² et comptait une population de 3 303 000 habitants en 2013.

La Région Aquitaine est une collectivité territoriale dirigée par le Conseil Régional d'Aquitaine, conseil composé de membres élus par les Aquitains.

Ses principales compétences sont le développement économique et l'innovation, l'emploi, la formation et l'aménagement du territoire.

A partir du 1^{er} janvier 2016, l'Aquitaine et ses deux régions voisines, Limousin et Poitou-Charentes, seront réunies au sein d'une même collectivité territoriale.

II. Les objectifs du territoire aquitain de réduction d'émissions

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) a été approuvé par L'État et la Région Aquitaine le 15 novembre 2012. Il s'agit d'un document stratégique partagé, dont le processus d'élaboration a été nourri par une forte participation des aquitains. Il permet à l'ensemble des acteurs aquitains de disposer d'un cadre de cohérence « Climat, Air, Énergie », notamment les collectivités en charge d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Le SRCAE définit les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables terrestres et d'amélioration de la qualité de l'air.

Les objectifs fixés par le scénario le moins ambitieux du SRCAE d'Aquitaine sont les suivants :

- une réduction de 28,5% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008,
- une production des énergies renouvelables équivalente à 25,4% de la consommation énergétique finale en 2020,
- une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles de 1990,
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote et les particules en suspension.

III. Les actions de la Région Aquitaine pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Dans son domaine de compétences la Région Aquitaine mène notamment les actions suivantes :

1) Renforcer l'efficacité énergétique dans le bâtiment et les bâtiments à énergie positive

- La Région a la maîtrise d'ouvrage des lycées publics de son territoire. Elle maîtrise la consommation énergétique de ses lycées et construit des lycées à énergie positives. Ainsi, le lycée Václav Havel (Gironde) inauguré en 2012, comporte 2 500 m² de panneaux photovoltaïques, une chaufferie bois, et aucun recours aux énergies fossiles.
- La Région Aquitaine a contribué à la mise en place de l'Institut pour la transition énergétique (INEF4), qui est un modèle novateur de R&D collaborative en faveur de l'innovation dédiée à la réhabilitation et la construction durable, lancé officiellement en juillet 2014. Bénéficiant du soutien financier de la Région Aquitaine et du Programme Investissements d'Avenir, l'Institut prévoit d'engager 28 millions d'euros sur 5 ans grâce à un modèle public/privé. L'INEF4, à travers ses activités de Recherche Développement Innovation, de démonstration, de maturation/transfert de technologie, et d'essaimage, permet d'accompagner la démarche de l'ensemble des acteurs de la filière bâtiment et de ses clients, pour répondre aux enjeux des réductions des Gaz à Effet de Serre.

2) Développer des modes de transport moins polluant

Dans le domaine des transports et des infrastructures, la politique régionale se déploie dans deux directions majeures. L'une est le développement du report modal, c'est-à-dire l'augmentation de la part de voyageurs et de marchandises pris en charge par les modes de transports les moins polluants : fer et mer. L'autre est le développement des transports collectifs.

3) Accroître des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique des entreprises

La Région Aquitaine soutient les filières et les projets d'énergie renouvelable sur son territoire. Elle mène en particulier une politique, au travers d'appels à projets, en faveur du développement du photovoltaïque en autoconsommation, de la méthanisation et de l'émergence des énergies marines. De plus, elle complétera son action avec la mise en place dès début 2016, d'un fond régional d'investissement dans les projets d'énergie renouvelable sur son territoire.

Enfin, à l'instar des politiques européennes, la Région met en œuvre un dispositif de soutien aux démarches d'efficacité énergétique des entreprises.

4) Accompagner l'adaptation au changement climatique du territoire

A la demande de la Région Aquitaine, la communauté scientifique a produit en 2013 le rapport « Prévoir pour agir : Les impacts du changement climatique en Aquitaine ». Première étude scientifique de cette ampleur à l'échelle d'une région, elle présente l'impact du changement climatique en Aquitaine à l'horizon 2050, à travers différentes composantes : économie, santé, milieux naturels etc. et propose des pistes de réflexion sur l'adaptation. Diffusé largement, ce rapport vise à adosser l'action publique et privée du territoire à l'expertise scientifique.

Dans la poursuite de cette dynamique et à la demande de la Région, un Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique permanent a été constitué en 2015. Il se nomme Acclimaterra et est présidé par l'éminent climatologue Hervé Le Treut.

En parallèle et avec l'éclairage de cette démarche scientifique, la Région intègre progressivement dans ses politiques sectorielles des mesures en faveur de l'adaptation. Ainsi, elle soutient des projets de R&D dans le domaine agricole et forestier, et mène une stratégie partenariale forte d'adaptation de son littoral.